

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE HUIT AVRIL (08/04/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 9

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme ORTALO Marie-Françoise (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), M. Philippe LERMINEZ (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme POUTEAU Laure (Représentée par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (Représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI), M. Ignace VELA (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), **Conseillers Municipaux**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

21 – 08 avril 2025

21. Politique de la ville : Programmation 2025

Rapporteur : Madame Claudine MATALA

Vu la loi n° 2014 - 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret du 29 décembre 2023 relatif à la nouvelle liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030,

Vu la circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'approbation du contrat de ville de Moissac 2024-2030 en date du 12 décembre 2024,

Considérant que la programmation 2025 représente pour la Ville de Moissac un engagement financier de 16 500 €,

Considérant que les actions retenues bénéficient par ailleurs de co-financements de différentes institutions et collectivités (Etat, CAF, Conseil régional, Conseil départemental, Communauté de communes) dans le cadre de leurs compétences propres et conformément aux axes stratégiques et opérationnels du contrat de ville 2024/2030,

Considérant que pour chaque action financée par la Ville de Moissac, l'association promotrice du projet fait parvenir à la collectivité et aux services de l'Etat, un bilan des actions réalisées avant le 30 juin de l'année suivante (CERFA N°15059-02).

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution de subventions à diverses associations et organismes ayant vocation à agir sur les territoires prioritaires au titre de la politique de la ville, pour un montant de 16 500 € selon la répartition suivante :

1. Au titre du renforcement des actions de prévention (lutte contre le décrochage scolaire) :
 - CENTRE SOCIAL DU SARLAC : « Contrat local d'accompagnement à la scolarité – niveau collègue ».
 - AFTRAM : « Contrat local d'accompagnement à la scolarité – niveau primaire ».

2. Au titre du renforcement de la cohésion sociale, culturelle et lutte contre le repli communautaire :
 - CENTRE SOCIAL DU SARLAC : « Fête de quartier ; projet culturel à destination des familles ; initiatives citoyennes -projection cinématographique- ».
 - TOUR DE JEUX : « Animation- jeux de société ».
 - REBOND : « Projet insertion rugby ».
 - BOUGER POUR S'EN SORTIR : « Activités physiques et santé ; Mobilisation par l'activité physique à destination des jeunes ».
 - APAS 82 : « Ateliers d'art -thérapie à destination des femmes ».

3. Au titre de la sécurité et prévention de la délinquance et des violences intrafamiliales :
 - CIDFF 82 : « Prévenir et traiter les violences intrafamiliales »
 - EPICE 82 : « Dispositif TAPAJ et CAP Adultes ».

4. Au titre du renforcement des droits :
 - EPICE 82 : « Action de proximité ».

	<u>Action Prévention</u>	<u>Cohésion Sociale</u>	<u>Sécurité et prévention de la délinquance</u>	<u>Accès aux droits</u>
AFTRAM	1000 euros			
CENTRE SOCIAL DU SARLAC - Familles Rurales	1500 euros	3000 euros		
TOUR DE JEUX		1500 euros		
REBONDS		2000 euros		
BOUGER POUR S'EN SORTIR		3000 euros		
APAS		1000 euros		
CIDFF82			500 euros	
EPICE82			2000 euros	1000 euros

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents en relation avec la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour copie conforme
Moissac, le 09 avril 2025



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :